

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 21 mars à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT - Benjamin VERNAY – Noël BROSSE – Régis GUILLAUME - Anthony HENRIQUES.

Etaient absents excusés : M. Christophe PION – M. Cédric MICHAUD, qui a donné procuration à M. Benjamin VERNAY.

M. Régis GUILLAUME a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du 11 février 2019 est faite. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – PERSONNEL COMMUNAL :

Madame Lila ZENIA : Elle suit actuellement une formation à ROANNE organisée par AID'AUTO 42.

Une rencontre entre une conseillère de Pôle Emploi, Mme ZENIA et M. le maire a eu lieu mardi 19 mars.

Monsieur Yves DAVAL a suivi une formation appelée « permis de tronçonnage », organisée par le CFPPA de Noiretable du 11 au 15 mars 2019. Une rencontre avec Pôle Emploi est prévue le 03 avril prochain.

II – BATIMENTS COMMUNAUX :

. Salle des fêtes : E2S nous a transmis 2 devis de réparation : remplacement des pièces de la chaudière et remplacement du thermostat antigel. Un complément sera demandé sur la réelle utilité de ces opérations.

III – ADRESSAGE :

Un point a été fait sur le nombre de plaques de rues et de numéros de maisons à acheter le 13 février dernier. Le choix de la couleur du fond doit être fait. Des « modèles » seront demandés à la société Multi-Lettres.

VI – SPANC :

7 dossiers concernant des travaux à réaliser sur l'assainissement non collectif ont été déposés par des particuliers.

Une réunion, organisée par la mairie, visera à une commande groupée des études de sols.

V – ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET TARIFS COMMUNAUX :

. Taxes communales : après avoir pris connaissance des bases appliquées en 2019, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas modifier les taux cette année. Ils restent donc fixés comme suit :

TH : 9,92 %

TFB : 7,69 %

TFNB : 25,86 %

. le tarif de la redevance d'assainissement est également inchangé pour l'année 2019.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Projet de transfert de compétence « assainissement » à la CCVAI : une étude est en cours.

. Défense contre l'incendie : un point d'eau incendie (PEI) a été pesé par la société SAUR aux Granges dans le cadre de l'action menée par le Syndicat des Eaux de la Bombarde. Une modélisation hydraulique sera fournie à l'appui de la Défense Extérieure Communale contre l'Incendie (arrêté du maire à prendre avant le 10 mai).

. Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner une suite favorable à une demande de subvention transmise par le Comité d'Entraide du Roannais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.